



Recommandation de sécurité No. 72

Date de la publication	06.12.2016
No. reg. du rapport final	2014061103
Déficit de sécurité	<p>Le mercredi 11 juin 2014, deux wagons d'une course de manoeuvre ont déraillé sur l'aiguille 11 en gare d'Ebikon. Personne n'a été blessé. L'infrastructure et les véhicules ont subi d'importants dommages.</p> <p>Sur la voie de raccordement de la Migros, du bitume utilisé comme masse de remplissage pour les joints des rails s'est répandu sur le champignon du rail. En roulant sur ces sections encrassées, les surfaces de roulement des roues de la course ont été fortement maculées.</p> <p>Ces souillures ont isolé la roue du rail, entraînant une libération de la section de voie aux abords de l'aiguille 11. Lors du passage sur l'aiguille 11, celle-ci a été déplacée sous les wagons par le système.</p> <p>L'OFT devrait contrôler les installations de conception similaire en accordant une attention particulière à l'influence de la masse pour joints sur la voie et les surfaces de roulement du chemin de fer, examiner comment le problème peut être résolu et prendre le cas échéant des mesures adéquates.</p>
Recommandation de sécurité	<p>L'OFT devrait contrôler les installations de conception similaire en accordant une attention particulière à l'influence de la masse pour joints sur la voie et les surfaces de roulement du chemin de fer, examiner comment le problème peut être résolu et prendre le cas échéant des mesures adéquates.</p>
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	L'OFT est d'accord avec la recommandation de sécurité n° 72 formulée dans le rapport intermédiaire et la mettra en oeuvre avec le concours de la section Surveillance de la sécurité.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	<u>Schlussbericht</u>